

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mai 2025

---

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT  
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME  
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT  
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 98

présenté par

M. Viry

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 17, supprimer les mots :

« et de retrait ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à tirer les conséquences de la volonté du rapporteur de ne pas autoriser les départements à sortir du projet TZCLD avant l'échéance de la convention de cinq ans.

De ce fait, il n'est pas utile que le décret en Conseil d'État qui définit les modalités d'application du projet précise les modalités de retrait de ces conventions avant leur échéance.